



BILAN DU PLAN NATIONAL DE GESTION DES DÉCHETS ET DES RESSOURCES 2018



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de l'environnement

Contexte européen



December 2019

- The European Green Deal

March 2020

- A new Circular Economy Action Plan For a cleaner and more competitive Europe

December 2020

- Proposal for a Regulation on batteries and waste batteries

November 2021

- Proposal for news rules on waste shipments

March 2022

- EU strategy for sustainable and circular textiles
- Proposal for a revised Construction products Regulation
- Proposal for a Regulation establishing a framework for setting ecodesign requirements for sustainable products

November 2022

- Proposal for a Regulation on packaging and packaging waste

March 2023

- Proposal for a Directive Green Claims
- Proposal for a Directive on common rules promoting the repair of goods



- Le paquet de lois « déchets et ressources » de juin 2022 se base sur:
 - les directives du paquet européen relatif à l'économie circulaire de 2018,
 - directive (UE) 2019/904 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement (SUP).
- **Débat d'orientation sur la stratégie « Zéro déchets »** et la restriction des déchets en matière plastique au Luxembourg en mai 2019:
 - Adoption unanime d'une **motion 2951** ([Texte de la Motion \(chd.lu\)](#)).
- Adoption et **mise en œuvre des stratégies gouvernementales:**



[La stratégie « Null Offall Lëtzebuerg »](#)



<https://economie-circulaire.public.lu/fr.html>



- **Vote** du paquet de loi en **avril 2022** ;
- **Présentation des nouvelles dispositions en mai 2022** ;

- **Présentation du rapport** du processus « **Klima-Biergerrot** ».
- Exemples:
 - **Proposition 31** :
 - *la réduction du nombre des matériaux utilisés au Luxembourg et leur quantité, en se servant du concept de « responsabilité du producteur/importateur », pour réduire **strictement voire interdire des produits à usage unique sur le territoire luxembourgeois** (dans tous les domaines dont alimentaire, du transport, sanitaire) ;*
 - **Proposition 32** :
 - *l'établissement de davantage de **centres de recyclage à des distances proches de la population et à accès facile** ;*
 - *l'expansion rapide des **systèmes de consigne** et d'autres systèmes circulaires (par exemple reprise vidange lors de la livraison), si nécessaire par des stimulants fiscaux/subventions ;*
 - *Etc.*



- Application plus stricte de la hiérarchie des déchets
- Promotion de la réparation, du réemploi et de la préparation à la réutilisation
 - Base légale pour le réemploi des équipements électriques et électroniques
 - Promotion et développement de l'économie du partage
- Renforcement de la sensibilisation et de l'information
- Renforcement et extension des systèmes de responsabilité élargie des producteurs
- Objectif: 60% des déchets municipaux soumis à, la préparation en vue de la réutilisation et le recyclage d'ici 2030
- Fin de la mise en décharge de déchets municipaux au Luxembourg et de l'exportation de déchets municipaux à l'étranger en vue de leur mise en décharge à partir du 1er janvier 2030

- APRGD Centre de ressources



- Taux de recyclage pour les déchets d’emballage :
 - 65 % de tous les déchets d’emballages au 31 décembre 2025
 - 70 % de tous les déchets d’emballages au 31 décembre 2030

- Réduction de la consommation de certains produits en plastique à usage unique

- Taux de collecte séparée de déchets de bouteilles en plastique à usage unique (y compris les déchets sauvages)
 - 77 % en 2025
 - 90 % en 2029

- Participation de certains producteurs de produits en plastique à usage unique aux coûts de nettoyage des déchets sauvages issus de leurs produits



- Dans le secteur de la construction et de la déconstruction:
 - Inventaire de déconstruction
 - Projet de CTG : <http://www.crtib.lu/fr/construction-durable/projet-ctg-deconstruction-demolition>
 - Guide de la déconstruction, 2022
 - APRGD relatif à l'établissement et à la gestion du registre informatique des matériaux de construction utilisés
 - Règlement grand-ducal du 19 juin 2020 relatif à la prévention et à la gestion de matériaux et de déchets routiers - Guide « routier » en préparation

- Étude nationale relative à la gestion des boues épuratoires 2021



➤ Flux de déchets analysés

- Déchets ménagers résiduels et déchets assimilés
- Déchets encombrants
- Biodéchets
- Gaspillage alimentaire
- Déchets de verdure
- Déchets de bois
- Déchets de construction et de démolition
- Emballages et déchets d'emballages
- Littering
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Piles et accumulateurs
- Déchets problématiques provenant de particuliers
- Huiles usagées
- Déchets du secteur de la santé
- Déchets de PCB
- Déchets des stations d'épuration
- Véhicules hors d'usage
- Pneus usagés
- Déchets provenant d'établissement/d'entreprises

Au total: 52 objectifs
et 95 mesures pour les
atteindre



➤ Bilan

- Objectifs (52)
 - Mises en œuvre: 28
 - Partiellement ou en train d'être mises en œuvre: 21
 - Efforts à faire: 3

- Mesures (95)
 - Mises en œuvre: 56
 - Partiellement ou en train d'être mises en œuvre: 33
 - Efforts à faire: 6



- Permet d'établir une analyse de la situation en matière de gestion des déchets et des ressources
- Détermine les mesures à prendre pour assurer le réemploi, la préparation à la réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination des déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement et définit des objectifs et des mesures de prévention des déchets (programme de prévention = partie intégrante du PNGDR)
- Constitue un cadre de référence en matière de prévention et de gestion des déchets
- Détermine les grandes orientations et les aspects organisationnels de la gestion des déchets

- Les plans et programmes sont approuvés par le Gouvernement en conseil.
- Leur réalisation est d'intérêt public.



➤ Flux de déchets traités dans le workshop d'aujourd'hui

- Déchets municipaux ménagers
- Biodéchets , Déchets alimentaires, Déchets de verdure
- Réemploi et préparation à la réutilisation
- Produits en plastique à usage unique
- Déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets de piles et accumulateurs
- Déchets problématiques et dangereux
- Déchets des stations d'épuration
- Centre de ressources

- Déchets inertes, de construction et de déconstruction
- Déchets encombrants
- Déchets de bois
- Véhicules hors d'usage, pneus usagés
- Déchets du secteur de la santé
- Littering
- Déchets d'emballages

Quels objectifs et mesures pour les six prochaines années?